

Analyse

Piètre comédie politique autour de l'exploration des gaz de schiste

Décider s'il faut oui ou non explorer le sous-sol français à la recherche d'huiles et de gaz de schiste donne lieu à une piètre comédie depuis un an. Ces hydrocarbures dits "non conventionnels" sont l'une des énergies du futur. En France, les réserves estimées pourraient représenter jusqu'à dix ans de consommation gazière et permettre de diminuer notre facture énergétique - 45 milliards d'euros, en 2010, pour les importations de pétrole et de gaz. Une opportunité alors que le pouvoir d'achat des Français reste rongé par la hausse des prix de l'essence et du gaz.

Mais la médaille a son revers. L'exploitation de ces huiles et de ces gaz est dangereuse pour l'environnement. Pour les libérer de la roche où ils sont emprisonnés, il faut fracturer le schiste à plus de 2 000 mètres de profondeur en injectant, à de très fortes pressions, de l'eau mélangée à du sable et à des adjuvants chimiques, avec le risque de polluer les nappes phréatiques. Aux Etats-Unis, des accidents ont conduit à la contamination de l'eau au robinet et des forages ont dévasté les paysages dans certains Etats.

Face à des enjeux aussi importants, que faire sinon jouer la carte de la transparence, de la responsabilité et de l'expertise ? C'est le chemin inverse qui est emprunté en France.

La première bourde remonte à mars 2010 lorsque sont attribués en catimini trois permis d'exploration de gaz de schiste dans l'Aveyron, la Drôme et l'Ardèche. Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'énergie et de l'écologie, est sur le départ. Il explique, aujourd'hui, "avoir manqué de vigilance" en "laissant faire" ses services. Surtout, ces autorisations s'inscrivent dans le cadre désuet du code minier français, vieil héritage napoléonien. Au XIXe siècle, la loi ne prévoit pas de consulter la population pour un forage et encore moins de réfléchir à ses conséquences sur l'environnement.

Quand les habitants du Sud-Est découvrent le pot aux roses, la mobilisation s'organise. Manque de chance pour le gouvernement, le député européen José Bové et plusieurs de ses amis écologistes résident dans les territoires en rébellion et brandissent l'étendard d'un nouveau Larzac. Pourquoi les mêmes causes - la dissimulation "jacobine" d'un projet, qu'il s'agisse d'un camp militaire ou d'un forage par fracturation hydraulique - ne produiraient-elles pas les mêmes effets ?

Les anti-gaz de schiste jouent sur une corde sensible : en France, un particulier qui possède un terrain n'est pas propriétaire du sous-sol. On peut forer sans son autorisation. "Ce sentiment de dépossession joue énormément dans la fronde en cours, peut-être même plus que la question de la pollution", estime Arnaud Gossement, avocat en droit de l'environnement.

La suite des événements est une longue série d'incohérences et de manœuvres politiques.

Début 2011, inquiet de l'ampleur du mouvement, le gouvernement tente de calmer le jeu, annonce un moratoire sur les permis, puis une mission d'expertise pour trancher "en toute objectivité". Mais, sans en attendre les conclusions, il se prononce, mi-avril, pour l'annulation des permis, s'exposant à la colère des groupes pétroliers susceptibles de réclamer des millions d'euros de dédommagement.

François Fillon accorde, un peu plus tard, son soutien à une proposition de loi de Christian Jacob, président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, qui vise à interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Car chez les élus locaux, c'est la panique depuis les élections cantonales de mars : "Avec l'abstention record, confie un député, on s'est tous pris une tôle. Si on veut être réélu aux législatives de 2012, il faut écouter nos administrés." Un message entendu 5 sur 5 par M. Jacob, député de Seine-et-Marne, confronté à la grogne de ses électeurs contre les permis d'huiles de schiste accordés dans le Bassin parisien. Peu importe s'il négligeait le principe de précaution quand,

jeune syndicaliste agricole, il défendait la cause des OGM et des pesticides, c'est en son nom qu'il veut interdire les gaz de schiste en France.

Soutenue par la majorité - dont M. Borloo ! - et l'opposition décidée, elle aussi, à ratisser les voix, la proposition de loi de M. Jacob, dont l'examen en urgence commence le 10 mai à l'Assemblée nationale, a de fortes chances d'être adoptée. Afin d'attendre sagement l'après-présidentielle de 2012, le dossier gaz de schiste pourrait donc être refermé d'ici à fin juin avant même d'avoir été débattu publiquement. Pourtant, en ces temps de crise économique, l'accès à de nouvelles ressources ne méritait-il pas de procéder à un forage expérimental pour tester les techniques d'exploration "propre" dont se vantent tant les industriels français ?

Mieux, ce dossier aurait pu donner lieu à un "Grenelle de l'énergie" afin de s'interroger sur la place du nucléaire après la catastrophe de Fukushima, sur le potentiel réel des renouvelables, sur les nécessaires économies d'énergie, sur la place du pétrole, bref sur notre "mix énergétique", décisif dans la lutte contre le changement climatique. En dépit de l'urgence à traiter tous ces chantiers, il faudra attendre. Aujourd'hui, place à la politique.

baudet@lemonde.fr

Marie-Béatrice Baudet (Service Planète)